

Bulletin d'inscription aux Marchés Nocturnes 2023 du Pays d'Uzès

Non ALIMENTAIRE

NOM Prénom : RAISON SOCIALE :
ADRESSE :
.....
Tél : Mail :
Site web : Statut professionnel :

Je m'inscris aux marchés suivants (de 19h à minuit) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mercredi 12/07 : Belvezet | <input type="checkbox"/> Mercredi 09/08 : Saint-Maximin |
| <input type="checkbox"/> Mercredi 19/07 : Saint-Quentin-la-Poterie | <input type="checkbox"/> Vendredi 11/08 : La Capelle-et-Masmolène |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 21/07 : Aigaliers | <input type="checkbox"/> Mercredi 16/08 : Flaux |
| <input type="checkbox"/> Mercredi 26/07 : Arpaillargues-et-Aureillac | <input type="checkbox"/> Vendredi 18/08 : Montaren-et-Saint-Médières |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 28/07 : Garrigues-Sainte-Eulalie | <input type="checkbox"/> Mercredi 23/08 : Sanilhac-Sagriès |
| <input type="checkbox"/> Mercredi 02/08 : Saint-Siffret | <input type="checkbox"/> Vendredi 25/08 : Blauzac |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 04/08 : Lussan | <input type="checkbox"/> Mercredi 30/08 : Moussac |

Produits exposés (joindre des photos du stand et des produits présentés):

Assiettes proposées (si oui description): oui – non

Nombre de ml demandés (4 ml maximum) :ml Puissance électrique demandée :
Présence d'un barnum ou de matériel indispensable à la vente (véhicule...) : oui-non, dimension :m surm
La commission se réserve le droit de refuser les véhicules.

Pensez à vous munir du matériel nécessaire : tables, chaises, parasols, éclairages, rallonges...

- Je reconnais avoir pris connaissance de la **Charte des marchés nocturnes 2023 du Pays d'Uzès** et m'engage à la respecter.
- Je certifie que l'ensemble des produits mis en vente sur ce marché est issu de ma production, de mon exploitation (pour les agriculteurs), de mon atelier (pour les artisans/artistes).

En 2022, j'ai participé aux marchés nocturnes du Pays d'Uzès : oui/non

- Je joins à ce bulletin :
- une attestation d'inscription à la Chambre des Métiers, à la Chambre d'Agriculture ou
 - une attestation d'inscription comme artiste libre (URSSAF).
 - une attestation d'assurance relative à la vente sur les marchés.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Les candidatures des exposants en retard de paiement de leur frais de place 2022 ne seront pas examinées.

Après examen des dossiers par la commission organisatrice, vous recevrez confirmation des marchés pour lesquels votre candidature aura été retenue. A ce moment, vous aurez connaissance du montant total des frais de place à payer **par retour de courrier** à l'ordre du Comité de Promotion Agricole d'Uzès. Les frais de place de l'édition 2023 s'élèvent à **25 € HT soit 30 € TTC** par marché. La longueur maximale des stands est limitée à **4 ml**. Les producteurs se verront attribuer un N° qui sera le même pour tous les marchés auxquels ils participeront. **En cas d'annulation de marché, la commission organisatrice sera susceptible de retenir tout ou partie des frais de place pour couvrir les dépenses engagées. En cas d'absence lors d'un marché, merci d'informer la commission 48h avant la date de celui-ci par mail (comitepromotion@gmail.com).**

Le.....2023 à.....Lu et approuvé (manuscrit) Signature

Dossier d'inscription complet à retourner avant le **15 avril 2023** à :
Comité de Promotion Agricole de l'Uzège – 2 Rue Joseph Lacroix - 30700 Uzès
(Tel : 04.66.01.60.04, Lundi, mardi, jeudi & vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30)